



ERGOTHÉRAPEUTE

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche une ou un ergothérapeute pour occuper un remplacement à temps partiel afin de contribuer activement à la réussite de TOUS ses élèves.

Être ergothérapeute au CSSDM, c'est

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
 - Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM
 - Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
 - Accéder au programme de mentorat
 - Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occupez un emploi de jour, du lundi au vendredi, adaptés à vos disponibilités
 - Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, etc) déclinés selon l'emploi occupé
 - Possibilité de 4 semaines de vacances, après seulement une première année à l'emploi du CSSDM*
 - Avoir des rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)
 - Bénéficier d'un remboursement des cotisations professionnelles (Ordre professionnels, certificats de qualification et de compétence-compagnon) sous certaines conditions
- *des conditions liées à la convention collective s'appliquent*

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consultez la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

Sous l'autorité du coordonnateur de service ou autre gestionnaire, le rôle principal et habituel de la personne salariée dans cette classe d'emploi consiste plus spécifiquement au dépistage et l'évaluation des élèves présentant des troubles physiques ou psychomoteurs et la détermination d'un plan de traitement et d'intervention en ergothérapie, en vue de leur permettre d'atteindre le maximum possible d'indépendance dans l'exercice des fonctions motrices et perceptuo-motrices de leur corps et de faciliter leur cheminement scolaire.

Plus particulièrement cette personne est notamment responsable de :

1. Évaluer le développement de l'élève dans les différentes sphères (motricité globale et fine, sensorielle, perceptivo-cognitive, sociale et relationnelle) en lien avec les activités pratiquées dans le cadre scolaire.
2. Participer à l'élaboration d'un plan d'intervention pour l'élève. Collaborer avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
3. Mettre en place des moyens afin d'atteindre les objectifs suite à l'analyse des besoins.
4. Conseiller et soutenir le personnel enseignant afin qu'il puisse adapter sa pédagogie en fonction des difficultés des élèves.
5. Rencontrer, soutenir et conseiller les parents.
6. Peut utiliser des thérapies individuelles ou de groupe afin de favoriser le fonctionnement des élèves dans le cadre scolaire.
7. Recommander l'acquisition de matériels adaptés, si nécessaire.

8. Assurer le suivi avec les différents partenaires.
9. Accomplir toutes autres tâches connexes à sa fonction.
10. Donner des capsules de formation

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Qualifications requises

Être membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, [l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez-vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Rémunération

Salaires annuels entre **57 492 \$ à 105 469 \$** selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Une rémunération additionnelle de 2,5 % est octroyée à la personne professionnelle détentrice d'une maîtrise, lorsque celle-ci est exigée au *Plan de classification* et requise dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, après avoir séjourné un an à l'échelon 18.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste

Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand Centre de services scolaire au Québec : <https://atlas.workland.com/work/58485/ergotherapeute?source=AMEQ>



Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la [Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives](#) (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.

La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence

d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.

Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.

De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.